



Oqtf apres une demande titre de séjour vpf(2 fois).

Par **kekero23**, le **20/03/2017** à **10:03**

bonjour,

je suis en france depuis 2010 ,nous somme en couple, mon mari il a une carte CE italien .

j'ai 3 enfants nées en france (au CP , maternelle).

mon mari dépose 2 fois une demande de regularisation avec un cdi et 30 fiche de paye (temps plein) mais la réponse toujours refuse sans oqtf.(circulaire valls).pourtant la loi italien retire la

carte CE italien apres 6 ans d'absence sur le territoire italien et chaque 5 ans il faut faire la mis a jour mais mon mari n'a pas fait ça?

en 11/2015 j'ai fait une 1er demande car j'ai pas de papier italien (vpf) mais la réponse du prefet et rejete+oqtf.(5 ans de vie en france) et le TA rejet ma requet le 05/2016, en suit mon avocat

fait une appel a marseille depuis octobre 2016.

et apres un an la cimade ma conseiller de faire une autre demande car mon enfant il est au cp + promesse d'embauche et j'ai tout le droit que le préfet accepte ma demande cette fois .

mais malheureusement le prefet rejet ma 2eme demande+oqtf.a cause ;

j'ai pas entré avec un visa long séjour, et j'ai pas des cas comme franco-algérien 1968 ...

après tout ça et toutes les preuves et les fiches de paye de mon mari que j'ai mis la réponse négative.

est-ce que il a une chance dans la justice cette fois? ou bien je fais un recours gracieux avant le recours contentieux?.

j'ai mon oncle et ses enfants avec la nationalité française et mes parents à mon pays d'origine.

aidez nous s'il vous plaît.

merci.